

Les programmes de stages

Connue sous le nom de «système coop», l'alternance entre les études et l'acquisition d'expérience en entreprise a fait ses preuves depuis quelques années. La formule est déjà bien implantée dans certaines universités, alors que dans d'autres, elle est toute récente. Voici ce que proposent en la matière les universités québécoises ainsi que celles de Moncton et d'Ottawa.

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Pierre Rivet, directeur du Service de l'enseignement coopératif
Tél. : 514 396-8813
Téléc. : 514 396-8579
www.etsmtl.ca

À l'ÉTS, le système coopératif s'applique à tous les programmes de baccalauréat en génie, soit :

- Construction • Électrique • Technologies de l'information • Mécanique • Production automatisée • Logiciel • Opérations et logistique

Cet aspect coopératif auquel participent tous les étudiants sans exception comprend trois stages en industrie. Les étudiants ont maintenant la possibilité d'effectuer un quatrième stage. D'une durée de quatre à huit mois, ces stages débutent en même temps que les sessions universitaires (septembre, janvier ou mai). Chacun de ces trois stages vise des objectifs différents, selon le moment où il intervient dans le cheminement de l'étudiant.

De plus, tous les étudiants reçoivent un encadrement personnalisé en développement de carrière. En effet, dès leur premier trimestre, les étudiants suivent un cours en ligne à ce sujet. Ils ont également accès à un portfolio numérique qui leur permettra de cerner leurs compétences clés et qu'ils pourront ensuite présenter aux employeurs. Tout au long de leur parcours universitaire, en plus de définir leurs compétences, les étudiants préciseront leur type de personnalité (par un test psychométrique) et les valeurs organisationnelles qui les animent, pour un jour obtenir un emploi d'ingénieur sur mesure!

La rémunération des stagiaires varie selon le niveau de stage. Calculée sur une base mensuelle, elle se situe en moyenne entre 2 900 \$ et 3 500 \$. Notons que plus de 50 % des diplômés de l'ÉTS trouvent leur premier emploi dans une entreprise où ils ont déjà fait un stage. Chaque année, c'est plus de 2 500 étudiants qui effectuent des stages coopératifs en génie, dont 800 places dénichées par les étudiants eux-mêmes et 1 700 pourvues par affichage (l'ÉTS reçoit annuellement 3 500 offres de stages pour affichage).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL

Service des stages et du placement (SSP)
Tél. : 514 340-4730
Téléc. : 514 340-4030
service.placement@polymtl.ca
www.polymtl.ca/sp

Tous les programmes de génie de Polytechnique comprennent un stage obligatoire à réaliser entre la deuxième et la troisième année. Des stages facultatifs peuvent aussi être faits après la première année et après avoir réalisé le stage obligatoire. Tous les stages sont rémunérés.

Le Service des stages et du placement offre aux employeurs une application Web de gestion des stages et des emplois particulièrement conviviale. Appelée «La Ruche», cette plateforme permet aux employeurs de procéder eux-mêmes et très facilement à l'affichage de leurs offres de stage et d'emploi, à la gestion des candidatures et à la logistique des entrevues.

Le système de gestion des stages de Polytechnique fonctionne sur la base du «juste-à-temps» : les employeurs disposent ainsi d'une période d'affichage très flexible pour afficher leurs offres de stages. La période pour les entrevues est déterminée selon les besoins de l'employeur et les entrevues peuvent être organisées sur le campus de Polytechnique ou dans l'entreprise.

Les stages industriels obligatoires :
• Aérospatial • Civil • Chimique • Biomédical
• Électrique • Industriel • Informatique
• Logiciel • Mécanique • Physique

Période de travail à temps plein d'une durée de 4, 8, 12 mois. Un étudiant peut réaliser 4 stages dans le cadre de son programme pour un total de 16 mois de stages, dont un maximum de 12 mois en continu.

Les stages coopératifs – alternance travail-études : ces programmes sont offerts en mode coopératif traditionnel.
• Génie des mines • Génie géologique

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Gerry Hughes, directeur de l'Institut d'enseignement coopératif
Tél. : 514 848-2424, poste 3951
Téléc. : 514 848-2811
ghughes@algol.concordia.ca
coopinstitute@concordia.ca
www.co-op.concordia.ca

Jean-Michel Paquette, coordonnateur des programmes de génie logiciel, génie informatique, génie électrique, science informatique
Tél. : 514 848-2424, poste 3952
Téléc. : 514 848-2811
jm.paquette@concordia.ca

Frederick Francis, coordonnateur des programmes de génie civil, génie du bâtiment, génie industriel, génie mécanique
Tél. : 514 848-2424, poste 3958
Téléc. : 514 848-2811
francis@alcor.concordia.ca

Le programme d'enseignement coopératif (alternance travail-études) s'applique à tous les programmes de baccalauréat en génie, soit :
• Génie du bâtiment • Génie civil • Génie électrique • Génie industriel • Génie informatique • Génie mécanique • Génie logiciel

En plus du programme universitaire régulier, la formation des étudiants en génie comprend 3 stages en entreprise, de 12 à 17 semaines chacun.

Les stages commencent au cours de la deuxième année de bac, après trois sessions d'études. L'Institut d'enseignement coopératif assure l'affichage des postes, la transmission des CV et la coordination des entrevues. La sélection des stagiaires s'effectue après une entrevue des candidats par les entreprises intéressées. La rémunération des stagiaires est concurrentielle et varie selon le niveau de qualification des candidats. L'embauche de stagiaires de l'Université Concordia permet aux entreprises québécoises de bénéficier du programme de crédit d'impôt applicable aux stages de formation, à raison d'un maximum de 180 \$ par semaine, par stagiaire.

Nous avons également deux programmes coop à la maîtrise, soit *M.A.Sc. in Quality*